

ARRONDISSEMENT
GRENOBLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations

du Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan

Séance du Jeudi 24 juin 2010 à 20 heures 30

Date de convocation :
18 juin 2010

Nombre de délégués en
exercice : 170

Objet : Augmentation du temps
d'ouverture des haltes garderies
intercommunales de Champ et la
Terrasse

Présents : 100
Pouvoirs : 17
Votants : 117
Vote pour : 117
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Villard-Bonnot au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : S. ALMODOVAR, C. ANGLADE, J. BALLAND-CAMBIER, P. BAUDAIN, P. BEGUERY (à partir de la délibération n°439), S. BEOLET, C. BICH, A. BLANC, C. BLANC-COQUAND, B. BOESSO, A. BONMIER, G. BONNEFON, D. BOSA, C. BOULLIER (jusqu'à la délibération n°498 incluse), F. BROTTE, M. BRUNELLO, JP. BUART, B. CARAGUEL, J. CARASSIO, V. CARTIER (jusqu'à la délibération n°498 incluse), D.CHARBONNEL, D. CHAVAND, ML. CHRISTOPHEL, JF. CLAPPAZ (à partir de la délibération n°439), D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, MH. COSTA, M. COUVERT, I. CURT, P. DAUPHIN, C. DAVOINE, S. DELAVIER, G. DIDOT, B. DRECQ, J. DUBUS, H. FANET, G. FASTIER, G. FERRAGATTI, E. FORTIER, MT. FRABONI, V. GAY, F. GIMBERT (jusqu'à la délibération n°439 incluse), G. GIRAUD, F. GLAREY, M. GLATIGNY (jusqu'à la délibération n°469 incluse), J. GUILLOT, V. HENOFF, P. JANOLIN, P. JEAN, C. JOY, J. JURADO, M. LAMBERT, C. LETOUBLON, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, A. MAITRE, C. MALLIA, J. MARSEILLE, B. MICHON, F. MIDALI, R. MILLET, W. MINGUELY, A. MONNOT, C. MONTEIL, M. MORINI, J. MOUSIN, B. MURIENNE, JC. NINET, MC. PARADE, C. PERNIN, A. PIANETTA, J. PICCHIONI, F. PILLOT, T. PLACETTE, A. PLISSON, R. POIS-POMPEE, P. RAMOUSSE, J. REBUFFET, P. ROBERT, C. ROCCA, L. ROUSSET, C. SAURY, C. SCHEMEIL, A. SERVANT, P. SILVENTE, F. STEFANI, P. TERNAUX (à partir de la délibération n°439), L. THERY (jusqu'à la délibération n°498 incluse), S. THIERY, S. THILLY, O. THIZY, MJ. THOMASSON, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, G. TROUX, C. VIDAL, P. VOLPI, P. WEILL (jusqu'à la délibération n°498 incluse), G. ZANARDI, G. ZANCHIN.

Excusés: G. AMBLARD, A. ANDREVON, JC. BECQUAERT (pouvoir à J. MOUSIN), L. BELLICARD, C. BENONE, V. BERLANDIS, P. BOISSELIER, Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD (pouvoir à G. COHARD), JM. BOUCLANS, A. BOUVEROT-REYMOND, E. BOUVIER, D. BRUNET-MANQUAT, H. CERET, B. COLLIGNON, A. DAVID (pouvoir à A. PIANETTA), JM. DOLLE (pouvoir à B. TRIFFE), A. DUHAMEL, JP. DURAND, C. DURET (pouvoir à C. ROCCA), C. ENGRAND (pouvoir à J. BALLAND), L. FERRADOU (pouvoir à M. GLATIGNY), P. GAILLARD, J. GAMELIN, R. GAUTHERON, C. GLOECKLE (pouvoir à G. FASTIER), M. GRAMBIN, A. GUILLUY, C. HARDOUIN, D. JACQUEMENT, L. JANET, B. JAY (pouvoir à C. ANGLADE), JC. JOLLY, G. JOVET (pouvoir à S. DELAVIER), G. LAMAND (pouvoir à F. MIDALI), P. LANGENIEUX-VILLARD (pouvoir à M. LAMBERT), E. LE MENESTREL, H. LECUYER (pouvoir à F. STEFANI), O. LEROUX (pouvoir à F. GIMBERT), P. MANJARRES, R. MARTY (pouvoir à P. DAUPHIN), MJ. MASSUCCO, JM. MICHEL, P. MORAND (pouvoir à P. LEVASSEUR), F. PAGES, D. PERRIN, L. PERROD, V. PETEX, S. PLAWESKI, E. PORTSCH, G. QUINZIN, JL. ROUX (pouvoir à I. CURT), A. ROLIN (pouvoir à P. BEGUERY), A. RUCHE, M. SAVIGNY, F. SERRANO, B. SORREL, M. SOWINSKI, S. SPOHR, M. TERUEL, P. THUET, Y. TROCMET, C. VANNUFFELLEN, S. VAUSSENAT, P. VIEILLE (pouvoir à F. BROTTE), J. VIRET, J. ZAPPIA, C. ZAS.

Madame Janine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Transmis le : 06/07/2010
N° accusé réception Préfecture : 038 - 2009 18166 - 20100624 - 494, DE

Monsieur le Président rappelle que l'étude Enfance Jeunesse réalisée en 2009 sur le territoire préconise notamment l'augmentation de l'amplitude des horaires d'ouverture des structures intercommunales d'accueil de la petite enfance afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des familles.

Il propose en conséquence et conformément au vote du BP 2010, d'augmenter à compter du 1^{er} septembre 2010, les horaires d'ouverture de la structure d'accueil de La Terrasse de 50% à 80% et de 50% à 100 % pour la structure d'accueil de Champ-près-Frogès.

Le Conseil de communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide l'augmentation de l'amplitude des horaires d'ouverture des structures intercommunales d'accueil de la petite enfance situées à La Terrasse (de 50% à 80%) et à Champ Près Frogès (de 50% à 100%) et autorise Monsieur le Président

- à procéder aux démarches nécessaires à cette modification
- à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

